Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 067-216704254-20261026-ARR202626-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE
57 Grand Rue - 67700

ARRETE MUNICIPAL N°2026-26

Portant réglementation Battues lot de chasse Saint-Jean-Saverne

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L 2213-1 ;
VU la loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux libertés des Régions, des départements et des communes ;
VU la demande d'organisation des battues formulée le 19 septembre 2026 par Monsieur JOSEPH Jean-Luc président de l'association de Chasse du JOHANNESBERG 66 grand'rue, 67700 Saint-Jean-Saverne pour la forêt communal de SAINT-JEAN-SAVERNE.
VU le mail du 30 septembre 2026 de Monsieur MULLER Éric, garde forestier de l'ONF, confirmant les dates de battues pour la forêt indivise.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

A R R E T E

Article 1er des battues seront organisées dans le lot de chasse unique n° 1 de la Commune de Saint-Jean-Saverne aux dates suivantes :

- **Samedi 31 octobre 2026**
- **Samedi 12 décembre 2026**
- **Samedi 26 décembre 2026**
- **Samedi 9 janvier 2027**

Article 2 Ces battues se dérouleront sur la réserve du lot N° 425C01

Article 3 Rappel des dates de battues pour **la forêt indivise** ;

LOT 1 : (Nord A4)

- **Samedi 14 novembre 2026**
- **Samedi 19 décembre 2026**
- **Dimanche 27 décembre 2026**
- **Samedi 16 janvier 2027**
- **Samedi 30 janvier 2027**

LOT 2 : (Sud A4)

- **Samedi 7 novembre 2026**
- **Samedi 5 décembre 2026**
- **Samedi 23 janvier 2027**

Article 4 La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur des battues.

Article 5 Pendant la durée des battues, il sera interdit à toute personne étrangère à la chasse de pénétrer dans le périmètre de chasse.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 067-216704254-20261026-ARR202626-AR

Article 6 Ampliation du présent arrêté est communiquée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne,
Monsieur JOSEPH Jean-Luc, président de l'association de Chasse du JOHANNESBERG
Monsieur LIGEON Thomas, technicien forestier de l'ONF

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le Préfet du département du Bas-Rhin.

Fait à Saint-Jean-Saverne, 26 octobre 2026
Le Maire,

Jean-Michel LORENTZ

